Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 11h45
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_055-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-07-04

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents		(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)		(b)
Nombre de procurations		(c)
Soit un total de votants potentiels de		(a+b+c)

Objet
Demande de subvention TELLOJE-complement

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE)- MULDER D (BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)- GEORGES D (DONCURT) - WEISS J (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- FOULON N (longuyon)- -M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)- SIROT A (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST SUPPLET) - ROESER D (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: ROUYER G (COLMEY)- GOFFARD B (VILLERS LA CHEVRE)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** AZZARA JF (BEUVEILLE) à THOMAS J - GUILLIN P (BEUVEILLE) à MOINEAUX J (PIERREPONT)– GRETHEN P (CHARENCY) à WEISS J (EPIEZ)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS) à JACQUE JP (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON) à PIEDFER D (LONGUYON)- TROMBINI AM (LONGUYON) à BORASO M (LONGUYON) – HOUSSON L (LONGUYON) à FOULON N (LONGUYON**)**

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/09/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 AOUT 2024 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Afin de renforcer sa politique volontariste en faveur du logement pour tous, T2L souhaite développer des actions en direction des jeunes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien à un logement.

Depuis plusieurs années, l'association **TELLOJE** a développé un savoir-faire dans ce domaine et T2L a souhaité développer un partenariat visant à améliorer l'accès des jeunes à un logement.

L'association s'est fixée comme objectifs de mettre en place sur le territoire T2L:

- un accueil, une information et une orientation des jeunes vers l'accès ou le maintien dans le logement,
- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, financières et sociales,
- une prospection locative en captant et en développant une offre adaptée au public concerné. Il s'agit de développer des solutions de logement temporaire ou de courte durée dédié aux jeunes en mobilité (les apprentis, les jeunes travailleurs, les stagiaires…) ainsi que des nouvelles formes d'habitat (colocation, logement intergénérationnel, chambre chez l'habitant…).
- une médiation locative en facilitant les relations entre bailleurs et demandeurs,
- une expertise sur la question du logement des jeunes en observant l'offre et la demande, en étant force de proposition sur des dispositifs à mettre en place et les évolutions à envisager,
- un réseau d'acteurs locaux intéressés à la question du logement des jeunes.

Les actions s'adressent à tous les jeunes de 18 à 30 ans du territoire, quelle que soit leur situation familiale, sans distinction de sexe ou de statut social, qu'ils soient étudiants, en formation, demandeurs d'emploi ou salariés.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2024 à 11h45
Réference de l'AR : 054-200043693-20240926-2024_055-DE
Affiché le 15/10/2024 ; Certifié exécutoire le 15/10/2024

La participation de la T2L s'élève depuis 4 ans à 2000 € par an.

La convention en cours a été établie pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 AOUT 2026.

L'association est venue présenter son bilan 2023 et préciser ses modalités de fonctionnement. Telloje est partenaires des 4 communautés de communes du Pays haut et des bailleurs sociaux MMH, BATIGERE, VIVEST, NEOLIA ou encore OHS. En 2023, 24 jeunes du territoire T2L ont été accompagnés, dont 14 ont été relogés, 59 RDV et 80 contacts ont été pris.

Les accompagnements concernent des dossiers de surendettement, d'entretien du logement, de logement non décent, d'expulsions, ou encore de protection de l'enfance. En raison de cet accroissement du besoin, les charges de l'association ont augmenté et elle se trouve déficitaire de 1700€ sur le territoire de T2L en 2023

Elle sollicite à nouveau la T2L afin d'obtenir un complément de subvention.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'UNANIMITE

AVEC 34 POUR 4 ABSTENTION (JF MARIEMBERG- E HEIL- L VERRON- JP DEMUTH)

DECIDE d'accorder un complément de subvention d'un montant de 2000€ / année 2024-2025- à l'association TELLOJE

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 30/09/2024

Jean-Pierre JACQUE